

Processus num :

Version 20-10-2009

Instruction de travail num : Mandat

Les membres du personnel qui tombe dans un ou plusieurs types, obtiennent un supplément de traitement pour l'exercice de leur mandat :

- Type 1 : chef de corps de la police locale qui compte un effectif de moins de 75 membres du personnel.
- Type 2 : chef de corps de la police locale qui compte un effectif entre 75 et 150 membres, directeur-coordonateur (Dirco) et directeur judiciaire (Dirju) d'une direction déconcentrée d'une superficie de petite dimension.
- Type 3 : chef de corps d'une police locale ou l'effectif est entre 150 et 300 membres, directeur de la police fédérale, Dirco et Dirju de la direction déconcentrée d'une superficie de dimension moyenne.
- Type 4 : chef de corps de la police locale ou l'effectif est entre 300 et 600 membres, directeur général adjoint de la police fédérale, Dirco et Dirju d'une direction déconcentrée d'une grande superficie.
- Type 5 : chef de corps de la police locale ou l'effectif est de plus de 600 membres, directeur général de la police fédérale, inspecteur général et inspecteur général adjoint de la police locale et fédérale.
- Type 6 : commissaire générale de la police fédérale.

Codes salariaux

Allez dans le composant "Codes Salariaux", cliquez sur le lien "Codes Salariaux Fixes".



Ajoutez un nouveau "code salarial fixe" en cliquant sur le [+](#).

Choisissez le "code salarial" "4096" (Complément de traitement – Mandat) dans la picklist en cliquant sur [🔍](#).

Encodez la "date de début et fin".

Mettez le "statut" actif.

Introduisez dans les "Paramètres" le type de mandat que le membre du personnel a droit.

REMARQUE :

Paramètres : (montants non-indexés)

- Mandat type 1 : 5 354,51 €
- Mandat type 2 : 6 693,13 €
- Mandat type 3 : 8 031,76 €
- Mandat type 4 : 10 709,01 €
- Mandat type 5 : 12 047,63 €
- Mandat type 6 : 13 386,26 €

